



Soupçon d'infidelite de mon epouse

Par **gerard57**, le **20/01/2011 à 11:49**

Bonjour,
Je souhaiterai savoir si ma femme me trompe ou m'a trompée, en cas de demande de divorce, si l'on peut le faire valoir auprès du juge qui prononcera le divorce ?
Merci de votre réponse, bien cordialement,
Gérard GLAD

Par **chris_idv**, le **20/01/2011 à 12:06**

Bonjour,
Oui vous pouvez le faire valoir mais seulement à condition d'être en mesure de le prouver ou à minima d'arriver à convaincre le juge aux affaires familiales du bien fondé de votre affirmation.
Cordialement,